



Sainte-Ère, le 9 septembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 8^e jour du mois de septembre 2020 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Ère. Sous la présidence du maire, monsieur Jérémie Gagnon.

Sont présent(e)s :

M. Sébastien Lévesque, conseiller :	Siège # 1
M. Tommy Turgeon, conseiller :	Siège # 3
Mme Sarah-Maude Dubé, conseillère :	Siège # 4
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Est absent :

Mme Nancy Lizotte, conseillère :	Siège # 2
----------------------------------	-----------

Est aussi présente madame Sophie Bouchard, directrice générale de la municipalité de Sainte-Ère et occupe la fonction de secrétaire de l'assemblée ainsi que madame Hélène Cloutier, secrétaire-trésorière adjointe.

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

141-09-2020 Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h 55 par le maire, monsieur Jérémie Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

142-09-2020 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sarah-Maude Dubé, appuyé par monsieur Tommy Turgeon, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 août 2020
4. Période de questions
5. Présentation et approbation des comptes
6. Lecture de la correspondance
7. Rapport du maire et des comités
8. Demande d'appui – Coopérative des consommateurs de Sainte-Ère

9. Demande de financement – Comité du jardin communautaire
10. Automatisation JRT – Demande d’autorisation d’une dépense pour la mise à jour ou l’installation du logiciel
11. Dérogation mineure : DPDRL200043 au règlement de zonage #07-2004 et demande au PIIA
12. Dérogation mineure : DPDRL200052 au règlement de lotissement #08-2004
13. Demande d’autorisation pour émission de permis pour les résidents du nouveau développement de la rue des Cèdres
14. Divers :
 - a. Centre administratif – Demande à la ville d’Amqui
 - b. Demande au PIIA – 9, rue des Flocons
 - c. Demande au PIIA – 13, rue des Cristaux
15. Période de questions
16. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

143-09-2020 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 août 2020

Il est proposé par monsieur Tommy Turgeon, appuyé par madame Sarah-Maude Dubé, d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 août 2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

144-09-2020 Présentation et approbation des comptes

Il est proposé par monsieur Tommy Turgeon, appuyé par madame Sarah-Maude Dubé, d’approuver les comptes du mois d’août 2020 au montant de 36 727.89 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Lecture de la correspondance

Madame Sophie Bouchard fait la lecture de la correspondance reçue au courant du mois d’août 2020. Lesdites correspondances sont déposées, en annexe, à chacun des membres du conseil.

Rapport du maire et des comités

145-09-2020 Demande d'appui – Coopérative des consommateurs de Sainte-Irène

Considérant que la municipalité a fait parvenir un sondage à l'ensemble de ces citoyens en mars 2018 et que la majorité a fait part de leur intérêt à conserver le service de proximité que la Coop des Consommateurs de Sainte-Irène offre à ceux-ci;

En conséquence il est proposé monsieur Tommy Turgeon , appuyé par madame Sarah-Maude Dubé, et est résolu, d'appuyer la Coopérative des Consommateurs de Sainte-Irène dans son projet d'amélioration des lieux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Demande de financement – Comité du jardin communautaire

Le conseil propose de remettre la demande à une séance ultérieure afin d'allouer une dépense sur le budget de 2021.

146-09-2020 Automatisation JRT – Demande d'autorisation d'une dépense pour la mise à jour ou l'installation du logiciel

Attendu que la version du logiciel d'Automatisation JRT est maintenant désuet et que celui-ci demande une mise à jour du logiciel;

Attendu que l'ordinateur et la version Windows sur l'ordinateur de la technicienne en eau potable sont désuets;

Attendu que le montant pour cette dépense n'était pas prévu au budget pour l'année 2020;

Il est proposé par madame Sarah-Maude Dubé appuyé par monsieur Nelson Thériault, et est résolu :

- D'autoriser la mise à jour du logiciel d'Automatisation JRT, l'achat d'un nouvel ordinateur ainsi que l'installation de la version Windows 10;
- Que la dépense n'étant pas prévu au budget soit prélevée à même le surplus de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

147-09-2020 **Dérogation mineure : DPDRL200043 au règlement de zonage #07-2004 et demande au PIIA**

Considérant que le demandeur désire que la piscine se situe à 1,47 m de la résidence;

Considérant que le demandeur désire que la piscine se situe à 0,20 m de la ligne de terrain arrière;

Considérant que le demandeur désire que le « deck » se situe à 0,60 m de la ligne latérale du terrain considérant qu'un mur de 1,90 m sera aménagé pour empêcher une vue directe sur la propriété voisine.

Considérant qu'avec l'agrandissement de son garage, le demandeur aurait plus de soixante-quinze pour cent (75%) de la superficie de sa maison et que l'agrandissement dudit garage serait le meilleur endroit pour entreposer ses biens saisonniers;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé et recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis;

En conséquence, sur une proposition de madame Sarah-Maude Dubé, appuyée par monsieur Tommy Turgeon, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de suivre les recommandations du CCU et d'émettre le permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

148-09-2020 **Demande de dérogation mineure au règlement de zonage 07-2004 – N° de la demande : DPDRL200031**

Considérant que le demandeur désire qu'une rue projetée n'ait pas de cercle de virage avec une emprise de 30,00 mètres dans les zones à dominances résidentielles;

Considérant que le demandeur désire que des terrains sans réseau situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ne soit pas les dimensions et superficies minimales de 3 000,00 m², largeur minimale mesurée à la ligne avant de 45,00 mètres, largeur minimale mesurée à la marge avant 50,00 mètres et une profondeur minimale moyenne de 60,00 mètres;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé et recommande au conseil municipal de demander plus ample information sur le but de la présente demande avant d'autoriser l'émission du permis;

En conséquence, sur une proposition de monsieur Sébastien Lévesque, appuyée par madame Sarah-Maude Dubé, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de suivre les recommandations du CCU et de demander plus ample information sur le but de la présente demande avant d'autoriser l'émission du permis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

149-09-2020 **Demande d'autorisation pour émission de permis pour les résidents du nouveau développement de la rue des Cèdres**

Attendu que les résidents du nouveau développement de la rue des Cèdres soit du numéro civique quatre-vingt-un (81) à quatre-vingt-dix-sept (97) sont présentement dans l'impossibilité de se construire puisque le chemin n'est pas encore verbalisé;

Attendu que les résidents de ce nouveau développement souhaitent effectuer des travaux sur leur propriété avant que le chemin ne soit verbalisé sans mandat infraction possible;

Attendu que ces résidents s'engagent à prendre le permis nécessaire lors de sa régularisation;

Il est proposé par madame Sarah-Maude Dubé, appuyée par monsieur Nelson Thériault, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers d'autoriser l'émission de tout genre de permis sans aucune possibilité d'infraction pour non-émission d'un permis à condition que :

- La demande passe par le conseil avant pour approbation;
- La demande respecte les règlements municipaux en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150-09-2020 **Centre administratif – Demande à la Ville d'Amqui**

Considérant que la Ville d'Amqui souhaite, par son règlement de taxation, imposer une contribution de 47 750 \$ aux 18 municipalités de la MRC de La Matapédia pour le Centre administratif;

Considérant qu' une entente a déjà été établie à ce sujet en 2016 et qu'une contribution de 500 \$ a été négociée et entendue, conformément à l'article 206 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Considérant que dans son rapport financier 2019, la Ville d'Amqui enregistre un surplus de fonctionnement non affecté de 1,5 millions de dollars;

Considérant que la Ville d'Amqui, de par sa richesse foncière uniformisée possède le plus grand pouvoir de taxation des 18 municipalités matapédiennes;

Considérant que la présence du Centre administratif de la MRC de La Matapédia apporte d'importantes retombées économiques à la Ville d'Amqui.

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien Lévesque, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sainte-Irène de demander à la Ville d'Amqui :

- De respecter sa parole donnée lors de l'entente négociée de bonne foi par les parties en 2016 à ce sujet;
- De ne pas imposer de coûts additionnels aux 17 autres municipalités matapédiennes pour le Centre administratif;
- De cesser immédiatement toute ingérence dans les affaires internes de la MRC de La Matapédia;
- De respecter l'autorité du conseil des maires et de faire preuve de collégialité à l'égard des 17 autres maires de la MRC.

Il est, par ailleurs, résolu que la Municipalité de Sainte-Irène ne déboursera aucune somme supplémentaire pour la tarification des services du Centre administratif. Le cas échéant, le conseil municipal autorise l'administration à soustraire la somme découlant d'une telle augmentation du montant payable pour la quote-part de la piscine d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151-09-2020 Demande au PIIA – 9, rue des Flocons

Attendu que le propriétaire du 9, rue des Flocons désire faire le changement de sa toiture pour du bardeau d'asphalte noir qui est le même matériel installé initialement;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a analysé et recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis;

En conséquence, sur une proposition de madame Sarah-Maude Dubé, appuyée par monsieur Nelson Thériault, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de suivre les recommandations du CCU et d'émettre le permis tel que demandé.

152-09-2020 **Demande au PIIA – 13, rue des Cristaux**

Attendu que le propriétaire du 13, rue des Cristaux annexer à sa maison une galerie de 10' x 16' en bois et en composite;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a analysé et recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis;

En conséquence, sur une proposition de madame Sarah-Maude Dubé, appuyée par monsieur Tommy Turgeon, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de suivre les recommandations du CCU et d'émettre le permis tel que demandé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

153-09-2020 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Sébastien Lévesque, appuyé par monsieur Tommy Turgeon, de lever la séance à 22h22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie originale signée

M. Jérémie Gagnon
Maire

Copie originale signée

M^{me} Sophie Bouchard
Directrice générale

